

**DÉLIBÉRATION N° 2024-2025_081
du conseil d'administration de l'université Marie et Louis Pasteur**

Séance en date du 8 juillet 2025

7. « Approbation des délibérations des CFVU du 15 mai 2025 et du 26 juin 2025 »

Point n° 7.4 « Conventions de doubles-diplôme (CFVU du 26 juin 2025) »

Point n° 7.4.1 « Convention de double diplôme Département de FLE transcomposantes, UFR SLHS, et Université Sainte-Anne (Nouvelle-Écosse, Canada) » (pour vote)

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 26 Membres représentés : 6 Total : 32	Suffrages exprimés : 32 Pour : 32 Contre : 0

VU le code de l'éducation, et notamment l'article L.712-6-1 ;

VU la délibération 2024-2025_ 119 de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université Marie et Louis Pasteur.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la convention de double diplôme Département de FLE transcomposantes, UFR SLHS, et Université Sainte-Anne (Nouvelle-Écosse, Canada), présenté.

Besançon, le 08/07/2025



Le président,

Hugues DAUSSY

Annexe :

Annexe 7.4.1 Délibération 2024-2025_ 119 de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université Marie et Louis Pasteur.

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités

Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté

CFVU

Jeudi 15 mai 2025

Point n°7.1 – Double-diplôme UMLP – Département de FLE transcomposantes, UFR SLHS, et Université Sainte-Anne (Nouvelle-Écosse, Canada)

Master mention Français Langue Étrangère, parcours Didactiques du FLE/FLS et éducation plurilingue de l'UFR SLHS

Descriptif précis :

Contexte

Le partenariat avec l'Université Sainte-Anne (USteA) a été initié en 2022 par la signature d'un accord-cadre, complété en 2024 par une convention de mobilité étudiante classique ouverte à toutes les composantes de l'Université Marie et Louis Pasteur (UMLP). L'USteA est la seule université francophone dans la province de la Nouvelle-Écosse, majoritairement anglophone.

Ce double-diplôme permettra aux étudiants des deux universités d'obtenir :

- le diplôme de Master mention Français Langue Étrangère, parcours Didactiques du FLE/FLS et éducation plurilingue de l'UFR SLHS de l'Université Marie et Louis Pasteur (Département de Français Langue Etrangère transcomposantes) ;
- le diplôme de Baccalauréat en éducation (B.Éd.), option enseignement au secondaire de l'Université Sainte-Anne (Département des sciences de l'éducation à la Faculté des programmes professionnels).

A l'issue du double-diplôme, les étudiants de l'UMLP auront la possibilité de demander un permis de travail pour enseigner au niveau secondaire en Nouvelle-Écosse s'ils le souhaitent.

Programme d'enseignements et coordination

Ce double-diplôme prévoit des échanges réciproques jusqu'à 4 étudiants par année universitaire et par université. Les étudiants de l'UMLP et de l'USteA effectueront tous la première année du double-diplôme en Master 1 à l'UMLP avant de rejoindre l'USteA pour la deuxième année de B.Éd.

Les étudiants devront suivre l'ensemble des cours indiqués en annexe de l'accord. La validation par compensation n'étant pas reconnue au Canada, les étudiants concernés devront prendre un ou des cours supplémentaires durant leur mobilité à l'USteA.

Par ailleurs, les étudiants devront effectuer des stages en France et au Canada. Ils n'auront pas de mémoire à rédiger.

La coordination sera assurée côté France par Anne-Sophie Calinon, Maître de conférence en sciences du langage, avec le soutien de la DREIF.

Modalités d'admission, conditions administratives et pédagogiques

Les étudiants participants seront sélectionnés par leur université d'origine conformément aux conditions d'admission et aux règles en vigueur dans chaque université. En outre, ils devront :

- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle comprenant un minimum de 180 ECTS/90 crédits canadiens (équivalent à une licence ou à un baccalauréat canadien) dont 60 ECTS dans une matière enseignable en majeure (normalement le français, mais d'autres matières sont possibles) et 36 ECTS dans une matière enseignable en

mineure (anglais, histoire, sciences politiques, etc.), telle qu'établie par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse. ;

- détenir une compétence de la langue française de niveau C1 ;
- présenter de très bons résultats académiques ;
- avoir développé un projet pédagogique d'enseignement de la langue française.

Les étudiants seront inscrits à l'UMLP et à l'USteA. Ils s'acquitteront des frais d'inscription dans leur université d'origine uniquement.

Les premiers étudiants de l'USteA pourront intégrer le programme en septembre 2026. La validation du double-diplôme en CFVU permettra aux enseignants de FLE de l'UMLP d'en faire la promotion dès cet été auprès des futurs étudiants du Master 1 FLE. Les étudiants intéressés pourront intégrer le double-diplôme et suivre les cours prévus dès septembre 2025.

**ACCORD DE COOPÉRATION DE DOUBLE-DIPLÔME
ENTRE
L'UNIVERSITÉ SAINTE-ANNE
POUR SON DÉPARTEMENT DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION
À LA FACULTÉ DES PROGRAMMES PROFESSIONNELS
ET
L'UNIVERSITÉ MARIE ET LOUIS PASTEUR
POUR SON DÉPARTEMENT DE FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE
TRANSCOMPOSANTES
À L'UFR SLHS**

Entre d'une part :

L'Université Marie et Louis Pasteur, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé 1 rue Goudimel, 25030 Besançon Cedex, France, n° SIREN 938 106 564, code APE 8542Z représentée par son Président, le Professeur Hugues DAUSSY,

Agissant pour le compte de sa composante, l'UFR SLHS,

Ci-après dénommée « **UMLP** »,

Et d'autre part :

L'Université Sainte-Anne, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé 1695, route 1, Pointe-de-l'Église, Nouvelle-Écosse, B0W 1M0, Canada, représentée par son Recteur et Vice-Chancelier, le Professeur Kenneth DEVEAU,

Ci-après dénommée « **USteA** ».

L'USteA et l'UMLP sont ci-après dénommées « **les Parties** ».

Vu l'accord-cadre de coopération culturelle et scientifique signé entre les Parties le 18 mai 2022,
il est convenu ce qui suit :

**Article 1
Finalité de l'accord**

Le présent accord a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre d'un parcours de double-diplôme qui donne aux étudiants de l'UMLP et de l'USteA la possibilité d'obtenir :

- le diplôme de *Master mention Français Langue Étrangère, parcours Didactiques du FLE/FLS et éducation plurilingue* de l'UFR SLHS de l'Université Marie et Louis Pasteur (Département de Français Langue Etrangère transcomposantes) ;
- le diplôme de *Baccalauréat en éducation (B.Éd.), option enseignement au secondaire* de l'Université Sainte-Anne (Département des sciences de l'éducation à la Faculté des programmes professionnels).

Ces diplômes sont délivrés suivant la réglementation en vigueur dans chaque État et reconnus par les autorités compétentes respectives.

Article 2 Sélection des étudiants

Chaque Partie est responsable de la sélection des étudiants participants conformément aux conditions d'admission et aux règles en vigueur dans chaque établissement.

Pour participer au programme, la personne candidate doit réussir une sélection *ad hoc*, organisée par l'université d'origine, qui peut tenir compte de son parcours universitaire, de son CV, d'une lettre de motivation, d'une attestation de son niveau de langue et de toute autre exigence établie par l'établissement.

Chaque Partie peut refuser une candidature proposée par l'autre en motivant son refus.

Article 3 Admission et cursus

1. Conditions d'admission

Les Parties veillent à ce que les étudiants désireux d'intégrer ce double-diplôme remplissent les conditions d'admission suivantes :

- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle comprenant un minimum de 180 ECTS/90 crédits canadiens (équivalent à une licence ou à un baccalauréat canadien) ;
- détenir une compétence de la langue française de niveau C1 ;
- présenter de très bons résultats académiques ;
- avoir développé un projet pédagogique d'enseignement de la langue française.

Dans les 180 ECTS/90 crédits canadiens compris dans le diplôme de 1^{er} cycle doivent figurer :

- 60 ECTS/30 crédits canadiens sur une matière enseignable première/majeure (normalement le français, mais d'autres matières sont possibles), telle qu'établie par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse ;
- 36 ECTS/18 crédits canadiens sur une matière enseignable secondaire/mineure (anglais, histoire, sciences politiques, etc.), telle qu'établie par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse.

2. Cours

Fondée sur une alternance équilibrée, la formation se déploie dans le pays respectif de chaque partie selon les modalités suivantes :

Année 1

- Les étudiants, indépendamment de leur institution d'origine, suivent l'année 1 du double-diplôme dans le programme de *Master mention Français Langue Étrangère, parcours Didactiques du FLE/FLS et éducation plurilingue*, en présentiel, à l'UMLP.
- Les semestres 1 et 2 à l'UMLP correspondent aux trimestres d'automne, d'hiver et de printemps-été à l'UStEA.
- Les activités d'enseignement (cours, évaluations, examens) se déroulent, en français, à l'UMLP.
- Les étudiants doivent valider à l'UMLP la totalité des crédits de cours (60 ECTS/30 crédits canadiens) selon le programme d'études défini conjointement dont le détail se trouve en annexe (Annexe 1).

Année 2

- Les étudiants, indépendamment de leur institution d'origine, suivent l'année 2 du double-diplôme dans le programme de *Baccalauréat en éducation (B.Éd.), option enseignement au secondaire*, en présentiel, à l'UStEA.
- Les trimestres d'automne, d'hiver et de printemps-été à l'UStEA correspondent aux semestres 3 et 4 à l'UMLP.
- Les activités d'enseignement (cours, évaluations, examens) se déroulent, en français, à l'UStEA. Les activités de stage peuvent requérir l'usage de l'anglais, au niveau B2.
- Les étudiants doivent valider à l'UStEA la totalité des crédits de cours (30 crédits canadiens/60 ECTS) selon le programme d'études défini conjointement dont le détail se trouve en annexe (Annexe 1).

3. Obligations particulières en matière d'études

Les connaissances et les compétences des étudiants sont évaluées conformément aux modalités en vigueur dans l'établissement où sont dispensés les cours et en tenant compte du système de ECTS/crédits canadiens.

Chaque étudiant en double-diplôme reçoit un relevé de notes de l'institution partenaire, permettant la reconnaissance des ECTS/crédits canadiens à l'institution d'origine suivant les équivalences établies dans le programme d'études défini conjointement (Annexe 1).

Pour poursuivre l'année 2 du cursus à l'UStEA, les étudiants s'engagent à :

- s'acquitter des formalités administratives en février de l'année 1 à l'UMLP ;
- valider les crédits de cours offerts à l'UMLP avant leur départ à l'UStEA.

Dans le cadre du double-diplôme, les étudiants qui auraient validé certains cours par compensation sans avoir la moyenne pourront être tenus de suivre des cours supplémentaires à l'UStEA en année 2 du cursus.

Ils pourront recevoir une admission conditionnelle à la validation des crédits manquants à l'USteA, sous forme de mise à niveau obligatoire. Les étudiants de l'UMLP qui nécessitent une mise à niveau obligatoire en année 2 du cursus en raison d'une admission conditionnelle pourraient devoir prolonger leur séjour d'études à l'USteA au-delà du semestre 4/trimestre 6 du parcours normal du double-diplôme. Le cas échéant, ils devront renouveler leur inscription aux deux institutions.

Article 4 Nombre d'étudiants

Dans le cadre du double-diplôme, chaque institution accepte d'accueillir jusqu'à 4 étudiants de l'institution partenaire par année universitaire. Ce nombre peut varier par accord mutuel suivant les années, en fonction des candidatures.

Article 5 Inscriptions et frais

Les étudiants admis à ce parcours de formation bénéficient d'une double inscription : une dans leur université d'origine et une dans l'université partenaire. Il leur incombe de respecter toutes les conditions d'admission et d'inscription des deux institutions.

Les étudiants sont exonérés des droits d'inscription/droits de scolarité dans l'établissement partenaire. Cependant, ils sont responsables de tous les autres frais obligatoires de l'établissement partenaire.

Les étudiants de l'UMLP sont assujettis à la « Contribution de Vie Étudiante et de Campus » (CVEC), qui a été instituée par la Loi « Orientation et réussite des étudiants », promulguée le 8 mars 2018. Les étudiants de l'USteA sont exonérés des frais CVEC.

Article 6 Coordination de la formation

Les Parties conviennent d'un échange régulier d'informations pour assurer la réalisation du parcours du double-diplôme.

À cette fin est instituée une Commission bilatérale composée d'au moins un représentant désigné par chaque université, qui agit en accord avec les départements dont relèvent les deux diplômes visés. La Commission a pour mandat de veiller au bon déroulement du parcours du double-diplôme. En particulier, elle est chargée de :

- s'assurer du respect des règles de base pour le cursus qui sera suivi soit à l'université d'accueil, soit à l'université d'origine, conformément aux règlements en vigueur dans chaque université ;
- vérifier que le parcours d'études se déroule selon les modalités prévues ;
- se saisir d'éventuels défis ou particularités dans les candidatures ou les cheminements individuels et proposer des suivis appropriés ;
- garantir l'harmonisation continue des exigences et de l'organisation des enseignements des deux diplômes visés.

La Commission bilatérale se réunit au moins une fois par an, que ce soit en personne, par visioconférence ou par téléphone. Les rencontres peuvent aussi être remplacées par des échanges de courrier électronique.

La Commission est déclarée constituée quand au moins un représentant de chaque université est présent. Les décisions sont prises par accord mutuel entre les Parties et, si nécessaire, doivent être communiquées par écrit aux autres départements/services et/ou autorités concernés.

Les membres de la Commission bilatérale sont :

Pour l'uSteA	Pour l'UMLP
Émir Delic	Anne Sophie Calinon
Vice-doyen aux études universitaires	Maître de conférence en sciences du langage Département de Français Langue Etrangère transcomposantes
1695, route 1 Pointe-de-l'Église (Nouvelle-Écosse) B0W 1M0 Canada Tél. +01 902-769-2930 Courriel : emir.delic@usainteanne.ca	UFR SLHS Université Marie et Louis Pasteur 32 rue Mégevand 25030 Besançon cedex France Tél. : +33 (0)6 82 96 30 61 Courriel : anne-sophie.calinon@univ-fcomte.fr

Chaque établissement peut désigner d'autres représentants, qui peuvent remplacer les représentants déjà nommés ou s'y ajouter. Chaque établissement communiquera à l'autre dans les meilleurs délais tout changement dans les membres la représentant au sein de la Commission bilatérale.

D'autres représentants du personnel enseignant et administratif des deux universités pourront, au besoin, participer aux réunions de la Commission.

La Direction des Relations Européennes, Internationales et de la Francophonie de l'UMLP et les responsables du Service des Relations Internationales de l'uSteA fourniront toute l'aide nécessaire à la Commission.

Article 7

Validation du double-diplôme

Les Parties valident par consultation mutuelle les acquis et les résultats obtenus dans l'établissement partenaire en vue de la progression des étudiants dans le parcours et de la délivrance du double-diplôme.

La diplomation à l'UMLP s'effectue selon la convention d'accréditation pour la délivrance du diplôme de *Master mention Français Langue Etrangère, parcours Didactiques du FLE/FLS et éducation plurilingue*.

La diplomation à l'USteA s'effectue selon la convention d'accréditation pour la délivrance du diplôme de *Baccalauréat en éducation, option enseignement au secondaire*.

Article 8

Droits et devoirs des étudiants participants

Chaque étudiant participant au double-diplôme doit observer les principes suivants pendant son séjour au sein de l'université partenaire :

- Les étudiants bénéficient dans l'université partenaire des mêmes conditions d'accès aux services (bibliothèque, centre sportif, soutien académique, etc.) que celles en vigueur pour le reste de la population étudiante.
- Les étudiants ont la charge de leurs dépenses personnelles (voyage, hébergement, repas, etc.) et des autres frais liés à leur séjour à l'établissement partenaire (demande d'admission, demande de visa, faux frais, matériel de cours, assurances, etc.). Cet accord ne comprend aucune obligation financière pour les universités partenaires.
- Les étudiants doivent être couverts par les assurances appropriées leur offrant une protection pour la durée du séjour (assurance de responsabilité civile générale, etc.). Ces contrats et assurances doivent être appropriés au type de mobilité/séjour (mobilité d'études, séjour de recherche, etc.) et sont de la responsabilité de l'étudiant.
- Les étudiants de l'USteA doivent s'enregistrer auprès de la sécurité sociale française.
- Les étudiants de l'UMLP doivent souscrire au régime collectif d'assurance maladie-hospitalisation obligatoire de l'USteA pour toute la durée du séjour, à moins de fournir la preuve d'une assurance jugée équivalente par l'USteA.
- Chaque établissement s'engage à apporter une aide technique aux étudiants de l'établissement partenaire pour le logement en résidence étudiante. L'USteA réserve des places dans ses résidences sur le campus pour les étudiants de l'UMLP sous la condition du respect, par ces derniers, des dates limites et des procédures de demande de logement. L'UMLP facilitera l'hébergement des étudiants de l'USteA en résidence universitaire s'ils en font la demande dans les délais impartis et sous réserve des places disponibles.
- La violation des règles de l'université d'accueil et des lois locales ou du pays d'accueil, ainsi que la non-observation des exigences d'étude exprimées aux paragraphes 2 et 3 de l'article 3 peuvent provoquer l'exclusion immédiate du double-diplôme.

Article 9

Validité de l'accord

Cet accord prend effet à compter de la dernière date de signature par les Parties. Il est valable jusqu'à expiration de l'accord-cadre ; il sera de nouveau examiné avant d'être reconduit. Par conséquent, la dernière nomination d'étudiants aura lieu au printemps 2026 afin qu'ils puissent terminer la période de mobilité pour obtenir le double diplôme pendant que cet accord est encore en vigueur.

Chaque partie peut annuler cet accord par une notification écrite envoyée au moins 180 jours avant le début de l'année universitaire. Cependant, les étudiants déjà inscrits au double-diplôme sont autorisés à terminer leur parcours prévu au sein de l'établissement partenaire.

Article 10

Modifications et litiges

Toute modification du présent accord sera faite par voie d'avenant signé par chaque partie.

Les Parties conviennent de résoudre par voie amiable d'éventuels conflits les opposant. Au cas où cette voie n'aboutirait pas à une résolution, les tribunaux compétents en seraient saisis.

**Article 11
Langue de l'accord**

Le présent accord et son annexe sont préparés en deux exemplaires originaux en français, chaque version ayant même valeur légale et faisant également foi.

Pour l'Université Sainte-Anne

Pour l'Université Marie et Louis Pasteur

Fait à Pointe-de-l'Église, Nouvelle-Écosse,
Canada

Fait à Besançon, France

le _____

le _____

Prof. Kenneth Deveau
Recteur et Vice-Chancelier

Prof. Hugues DAUSSY
Président

Annexe 1 : Parcours conjointement établi de double-diplôme Master FLE-B.Éd.

Parcours de double-diplôme Master FLE-B.Éd. : Année 1					
UMLP Master FLE, D FLE/FLS EP 60 ECTS (30 CC)			USteA B.Éd., option ens. au secondaire 30 crédits canadiens (60 ECTS)		
Cours à suivre à l'UMLP			Cours reconnus comme équivalences à USteA		
Code UE-Code EC	Titre	ECTS	CC	Cote	Titre
UE1-Y4LFM711	Méthodologie d'enseignement, apprentissage des langues	3	3	DIDA 3113	Didactique de la littérature intégrée et différenciée au secondaire
UE1-Y4LFM712	Ressources d'enseignement, apprentissage des langues	3	3	EDUC 3033	Développement et apprentissage de l'élève au secondaire
UE1-Y4LFM811	Didactique de l'oral et de l'oralité	3	3	PEDA 4193	Gestion de classe et intervention éducative au secondaire
UE1-Y4LFM812	Didactique de la lecture et de l'écriture	3	3	PEDA 4293	Évaluation des apprentissages
UE2-Y4LFM721	Linguistique	3	3	PEDA 4333 (note 3)	Planification des apprentissages et de l'enseignement
UE2-Y4LFM722	Phonétique	3	3	DIDA 3003	Didactique du français langue seconde 7 à 9
UE2-Y4LFM821	Numérique en FLE	3	3	DIDA 4033	Didactique du français langue seconde 10 à 12
UE2-Y4LFM822	Didactique de la grammaire	3	3	PEDA 3213	Introduction à la didactique du français langue seconde
UE3-Y4LFM731	Politiques des langues et francophonie	3	3	DIDA 3000 au choix	S.O.
UE3-Y4LFM732	Variations du français	3	/	PEDA 3000 (note 4)	Stage d'observation en milieu scolaire (1 semaine)
UE3-Y4LFD831	Approche sociodidactique des contextes	3	3	PEDA 3223	Initiation à la profession enseignante : séminaires et expériences en milieu scolaire (6 semaines + séminaires)
UE3-Y4LFD832	Didactique du plurilinguisme	3			
UE4-Y4LFM741	Langues et cultures	3			
UE4-Y4LFM742	Contact de culture et interculturelité	3			
UE4-Y4LFD841	Didactique de la littérature	3			
UE4-Y4LFD842	Arts et apprentissage des langues	3			
UE5-Y4LFM752	Construire son projet professionnel	3			
UE5-Y4LFM852	Passerelle méthodologique vers le Master 2	3			
UE5-VLF9E52 (note 1)	Certification	3			
UE Libre (note 2)	Stage	3			
TOTAL 60			30		

Notes

1. Ce cours s'offre normalement en deuxième année du Master FLE, mais il est à suivre en première année dans ce parcours spécial.
2. Ce stage n'est pas une exigence courante en première année du Master FLE, mais il l'est dans ce parcours spécial.
3. Ce cours comprend le stage PEDA 3000 : Stage d'observation en milieu scolaire.
4. Ce stage fait partie du cours PEDA 4333 : Planification des apprentissages et de l'enseignement.

Parcours de double-diplôme Master FLE-B.Éd. : Année 2					
USteA B.Éd., option ens. au secondaire 30 crédits canadiens (60 ECTS)			UMLP Master FLE, D FLE/FLS EP 60 ECTS (30 CC)		
Cours à suivre à USteA			Cours reconnus comme équivalences à l'UMLP		
Cote	Titre	CC	ECTS	Code UE-Code EC	Titre
EDUC 3003	École en contexte contemporain	3	6	UE1-VLF9U1	Notions théoriques, savoirs disciplinaires, méthodologie de la recherche
EDUC 3013	Profession enseignante	3	30	UE1-VLF0U1D	Stage et mémoire
INCL 3013	Éducation inclusive au secondaire	3	6	UE2-VLF9U2D	Transmission, appropriation des savoirs en didactique des langues
INCL 4013	Diversité en salle de classe au secondaire	3	6	UE3-VLF9U3D	Didactique du plurilinguisme et sociolinguistique
PEDA 4343	Langues et cultures minoritaires en contexte néo-écossais	3	6	UE4-VLF9U4D	Conception de parcours didactiques
DIDA	[matière enseignable secondaire/mineure]	3	6	UE5-VLF9U5	Transversal 9
DIDA	[matière enseignable secondaire/mineure]	3			
PEDA 4003	Développement de compétences et exploration de stratégies liées à la profession enseignante : séminaires et formation pratique (6 semaines + séminaires)	3			
PEDA 4013	Consolidation des compétences et autonomie professionnelle : séminaire et stage d'enseignement (6 semaines + séminaires)	3			
PEDA 4023	Bilan des apprentissages et plan d'insertion professionnelle : séminaire de synthèse (1 semaine)	3			
TOTAL 30			60		